



Pacte Finance-Climat Européen



Depuis 18 mois, le travail engagé par l'association **Agir pour le Climat** pour promouvoir le **Pacte Finance-Climat Européen** a été très fructueux. **La Banque Européenne du Climat et de la Biodiversité** a été largement portée par des listes de candidats aux élections pour le parlement européen et l'un des cofondateurs de l'association y siège maintenant.

Plus que jamais, nous devons nous mobiliser !

Une partie du chemin vient d'être réalisée. Nous devons maintenant ensemble et avec d'autres en France et en Europe agir pour obtenir au plus vite un Pacte européen assurant des financements à la hauteur des besoins pour réussir la transition énergétique en Europe, en Afrique, et dans tout le pourtour de la Méditerranée.

Concrètement, nous mènerons les actions adéquates auprès des parlementaires européens afin d'obtenir :

- L'arrêt des subventions européennes et des financements de la Banque Européenne d'Investissement aux énergies fossiles ;
- L'adoption du Pacte Finance-Climat européen ;
- L'exclusion des investissements climat dans le calcul du déficit budgétaire des Etats (règle des 3% du pacte de stabilité et de croissance).
- L'instauration de la Taxe carbone aux frontières de l'Europe.

Et en France, nous agissons de la même manière afin que l'Etat instaure la Contribution Climat-Energie rédigée en 2009 dans une commission d'experts présidée par l'ancien Premier ministre Michel Rocard et portée par les Ministres des Finances et de l'Ecologie, Madame Christine Lagarde et Monsieur Jean-Louis Borloo.

Nous vous proposons de nous rejoindre. [Adhérez !](#)

Afin que vous puissiez adhérer en toute connaissance, vous pouvez consulter les statuts de l'association [en cliquant ici](#).

La cotisation pour devenir membre fixée lors de la dernière l'assemblée générale est de 10 €, valable pour 12 mois. Cette cotisation symbolique participe aux moyens de l'association

Pour celles et ceux qui souhaitent apporter une contribution supérieure à la cotisation de base pour faciliter le fonctionnement d'Agir pour le Climat, ils deviendront de fait membres bienfaiteurs.

Pour toutes celles et tous ceux qui le demandent, un reçu leur sera remis pour la déduction fiscale.

- Vous êtes un particulier... votre adhésion ouvre droit à **une réduction d'impôts égale à 66 %** du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Vous êtes une entreprise... votre adhésion ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 60% du montant de votre don dans la limite de 5 pour 1000 de votre chiffre d'affaire annuel.